Nations Unies S/PV.8419

Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

Provisoire

8419e séance
Mercredi 12 décembre 2018, à 15 heures
New York

Président :	M. Adom	(Côte d'Ivoire)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Éthiopie	Mme Guadey
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	Mme Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mangue
	Kazakhstan	M. Temenov
	Koweït	M. Albanai
	Pays-Bas	Mme Gregoire Van Haaren
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M. Radomski
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (S/2018/1059)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

18-43364 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (S/2018/1059)

Le Président : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^me^ Helen Meagher La Lime, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Serge Christiane, Chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/1059, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti.

Je donne maintenant la parole à M^me^ La Lime.

M^me^ La Lime : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée d'informer le Conseil de sécurité sur la situation en Haïti pour la première fois en ma qualité de Représentante spéciale du Secrétaire général depuis ma prise de fonctions.

Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/1059), qui a été transmis aux membres du Conseil le 28 novembre 2018, fournit une mise à jour et une analyse des développements relatifs à la situation politique, à l'environnement opérationnel en Haïti et aux efforts de la MINUJUSTH en vue de la mise en œuvre de son mandat. Mon propos mettra l'accent sur les points les plus importants de ce rapport et sur quelques événements majeurs survenus depuis sa publication.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

La crise politique déclenchée par les manifestations violentes en juillet a été exacerbée par de nombreuses allégations de mauvaise gestion des fonds publics par le Gouvernement. Malgré la nomination, en septembre, d'un nouveau gouvernement dirigé par le Premier Ministre Jean-Henry Céant, les tensions se sont encore accrues, la population ayant continué d'exiger une meilleure gestion et un comportement plus responsable, et des membres de l'opposition la démission du Président Moïse. Bien que les manifestations des 17 octobre et 18 novembre aient connu quelques moments de tension, la Police nationale d'Haïti a fait preuve de professionnalisme dans sa gestion simultanée de foules importantes, même lors des manifestations plus réduites, mais cependant plus violentes, du 18 novembre, qui ont été suivies d'une grève générale de deux jours qui a paralysé le pays.

Depuis lors, toutefois, les appels à de nouvelles manifestations lancés par l'opposition n'ont pas trouvé grand appui auprès de la population. Parallèlement, des épisodes de violence inquiétants se sont produits dans certains des quartiers les plus malfamés de Port-au-Prince, zones où l'autorité de l'État est limitée. Les enquêtes menées par les autorités et les organisations de défense des droits de l'homme sont en cours, tandis que notre service des droits de l'homme s'efforce également de déterminer ce qui s'est passé.

C'est dans ce contexte que la MINUJUSTH s'efforce d'exécuter son mandat. Bien que les progrès aient été lents, les graphiques présentés au Conseil montrent les répercussions progressives, mais positives, que la Mission a eues sur le renforcement des institutions chargées de l'état de droit, le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti et la promotion des droits de l'homme en Haïti. À la demande du Premier Ministre, nous avons établi une commission conjointe composée de ses conseillers et de membres du personnel de la MINUJUSTH, avec la participation d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies, dans l'objectif de remédier aux goulets d'étranglement qui empêchent la MINUJUSTH de s'acquitter de son mandat et d'offrir un forum technique pour les questions relatives à la transition. La commission conjointe s'est déjà réunie à trois reprises dans le cadre d'un dialogue constructif. La loi portant création, organisation et fonctionnement du Conseil national d'assistance légale a finalement été promulguée le 26 octobre, après des mois de discussions. Si elle est pleinement mise en œuvre, elle contribuera grandement à atténuer le phénomène de la surpopulation carcérale, qui n'a que trop duré. De même, à la suite d'une série de nominations faites à l'automne par le pouvoir exécutif, nous estimons désormais que seuls 60 à 70 juges supplémentaires sont

nécessaires pour que les tribunaux des 18 juridictions du pays fonctionnent à pleine capacité.

L'action menée par la MINUJUSTH pour renforcer les capacités des acteurs des droits de l'homme dans le pays donne également des résultats. Le fait que le Gouvernement dispose désormais d'un coordonnateur des droits de l'homme spécifique au niveau ministériel montre la volonté d'Haïti de collaborer avec les organes internationaux chargés des droits de l'homme et d'élaborer un plan d'action national. Nous jugeons également encourageant que le Bureau du Médiateur national pour les droits de l'homme renforce peu à peu sa présence à l'extérieur de Port-au-Prince. À cet égard, les organisations de défense des droits de l'homme ont de plus en plus de marge de manœuvre pour opérer dans un environnement plus favorable.

Toutefois, il reste beaucoup à faire. Les projets pilotes réussis, tels que celui qui rassemble les principaux acteurs de la chaîne pénale pour s'attaquer directement au problème de la détention provisoire dans la juridiction de Port-au-Prince, doivent désormais être reproduits dans l'ensemble du pays. Les mécanismes d'inspection au sein de l'appareil judiciaire doivent être renforcés afin d'accroître le rythme auquel les affaires sont jugées. La question de la violence des gangs, endémique à un certain nombre de quartiers de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, doit être abordée de façon systémique pour éviter les épisodes inquiétants tels que ceux qui se sont produits ces dernières semaines. À cet égard, le pouvoir exécutif et la Police nationale d'Haïti se sont récemment engagés à renforcer leur coopération afin de trouver des solutions durables à ce problème.

Un Parlement plus assidu et plus sélectif sera tenu d'adopter des lois essentielles, telles que la loi organique sur la Police nationale d'Haïti, un nouveau code pénal et un nouveau code de procédure pénale. Enfin, il incombe non seulement au Gouvernement haïtien, mais également à la communauté internationale, d'honorer l'engagement qu'ils ont pris de financer intégralement le Plan de développement stratégique quinquennal de la Police nationale d'Haïti, afin de garantir le renforcement continu des capacités humaines, logistiques et matérielles de cette institution. La MINUJUSTH s'attachera à atteindre ces objectifs dans les mois à venir, période au cours de laquelle le pays devrait préparer et tenir les élections législatives et municipales prévues par la Constitution.

À la demande des autorités haïtiennes, une mission d'évaluation des besoins a récemment été déployée à Port-au-Prince pour déterminer dans quelle mesure les organismes, fonds et programmes des Nations Unies seraient en mesure de fournir une assistance technique et un appui logistique à ce processus.

Les objectifs ne seront pas tous atteints d'ici au 15 octobre 2019, mais toutes les options pour la reconfiguration de la présence des Nations Unies en Haïti restent réalisables si elles sont planifiées de façon consciencieuse et responsable. Une étroite collaboration avec le Gouvernement et ses partenaires sera essentielle pour réussir la transition en vue du passage à une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix dans le pays. J'ai le plaisir d'annoncer que, conformément à la résolution 2410 (2018), la MINUJUSTH réduira ce mois-ci la présence de ses unités de police constituées, qui passeront de sept à cinq. L'unité de police constituée du Bangladesh, actuellement positionnée à Miragoâne, et l'unité de police constituée India1, basée à Port-au-Prince, ont cessé leurs activités le 1er décembre et auront quitté Haïti d'ici la fin de cette année. Leur départ s'accompagne d'une série de mesures visant à ce que les populations civiles ne subissent pas une dégradation des conditions de sécurité. L'unité de police constituée du Rwanda, actuellement positionnée à Jérémie, sera transférée à Miragoâne, facilitant ainsi son accès à l'ensemble de la région du sud-ouest, ainsi qu'à Port-au-Prince. Le retrait progressif des deux unités de police constituées est compensé par un redéploiement des forces de la Police nationale d'Haïti dans les zones touchées. Le départ des autres unités de police constituées, qui a été prévu dans un plan de transition en matière de sécurité mis à jour, aura lieu en 2019 si les conditions le permettent.

Le succès des efforts de la MINUJUSTH dépend toutefois du bon fonctionnement du Gouvernement. C'est pourquoi, ces dernières semaines, j'ai eu recours aux bons offices du Secrétaire général pour tendre la main au Président et au Premier Ministre, ainsi qu'aux dirigeants de tous les horizons politiques et aux principaux acteurs du secteur privé, pour préconiser une désescalade des tensions actuelles et le respect de l'ordre constitutionnel. Je juge encourageants les premiers signaux envoyés par le Gouvernement Moïse-Céant pour entamer un véritable dialogue avec l'opposition politique et la société civile, tout en lançant un certain nombre d'initiatives d'apaisement social pour répondre aux doléances populaires.

Je voudrais conclure mon intervention en disant que le pays se heurte actuellement à de nombreuses

difficultés, mais est également plein d'espoir. L'appel populaire en faveur d'une plus grande responsabilisation en ce qui concerne l'utilisation des fonds publics montre clairement la force et le dynamisme de la société civile haïtienne, ainsi que sa volonté de contribuer activement à façonner l'avenir du pays. La réaction rapide et efficace du Gouvernement à la suite du tremblement de terre qui a frappé le nord du pays le 6 octobre démontre la véritable capacité d'action de l'État haïtien lorsqu'il est uni. C'est pourquoi il importe que nous aidions collectivement le pays à sortir de l'impasse politique actuelle. Grâce à un dialogue constructif et pacifique, le Gouvernement démocratiquement élu d'Haïti pourrait préparer le terrain pour le prochain cycle électoral et continuer de mettre en œuvre des programmes qui amélioreront la vie de ses citoyens.

Le Président : Je remercie M^me^ La Lime de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Représentante spéciale, M^me^ La Lime, de son exposé et de sa présence parmi nous aujourd'hui. Nous nous félicitons de cette mise à jour sur les efforts de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et les préparatifs en cours en vue du retrait progressif des opérations d'ici à octobre 2019. Comme toujours, nous sommes également reconnaissants de l'excellente qualité des documents distribués, qui nous donnent une idée concrète des progrès accomplis par la Mission.

Je tiens en premier lieu à exprimer notre appui au peuple haïtien, qui doit composer avec des conditions de sécurité précaires depuis plusieurs semaines. Nous présentons nos condoléances aux familles et aux amis des personnes, notamment les membres de la Police nationale d'Haïti (et les agents des douanes, qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Nous appuyons le droit des personnes à s'exprimer librement et à manifester pacifiquement, mais nous condamnons les actes de violence. Les États-Unis encouragent un dialogue véritable en vue d'aplanir les désaccords et de trouver des solutions durables sans avoir recours à la violence. Nous exhortons toutes les parties et tous les dirigeants à mettre leurs efforts en commun pour faire avancer le dialogue politique afin de promouvoir les intérêts et les aspirations du peuple haïtien.

Les États-Unis continueront d'appuyer l'objectif d'un avenir plus sûr et plus prospère pour tous les Haïtiens. Cependant, le changement doit se faire par les urnes. Nous savons qu'Haïti se prépare à organiser des élections législatives et locales l'année prochaine. Les élections ne peuvent avoir lieu que dans un climat de paix, de tranquillité, de transparence et de respect du droit haïtien. Haïti doit respecter le calendrier électoral, sans quoi l'instabilité risque de s'aggraver. Nous saluons également le professionnalisme avec lequel la Police nationale d'Haïti a assuré la sécurité et maintenu l'ordre public durant les manifestations des 18 et 23 novembre, et durant les jours qui ont précédé et suivi. Cependant, par souci de transparence et pour établir les responsabilités, nous appelons l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti à enquêter sur toutes les allégations de violations des droits de l'homme. Cela renforcera la capacité de la Police nationale d'Haïti de s'acquitter de sa mission vitale. L'avenir de la sécurité en Haïti repose sur des forces de police correctement formées et dotées des ressources nécessaires. C'est pourquoi les États-Unis ont investi plus de 250 millions de dollars depuis 2010 afin d'augmenter les effectifs et d'améliorer le professionnalisme de la Police nationale d'Haïti en mettant l'accent sur la formation, le matériel et les infrastructures. En conséquence directe de l'appui des États-Unis, les effectifs de la Police nationale d'Haïti sont passés de 6 000 policiers en 2010 à plus de 15 000 en 2018.

Douze mois après le début du mandat de la MINUJUSTH, prévu pour durer deux ans, la Mission – en collaboration avec ses partenaires internationaux, dont les États-Unis – a contribué à renforcer les capacités du secteur de la justice et de la sécurité en Haïti. En outre, le Gouvernement haïtien a promulgué une série de lois essentielles dans le secteur judiciaire, renforcé les capacités de la Police nationale d'Haïti en matière de maîtrise des foules et progressé dans sa réponse aux préoccupations internationales concernant les droits de l'homme. Toutefois, les progrès ne sont pas homogènes dans tous les domaines et il faut faire plus, en particulier en ce qui concerne le renforcement de l'état de droit et des institutions chargées de lutter contre la corruption. Parmi les autres défis à relever, il y a notamment le renouvellement des mandats judiciaires, la nécessité de pourvoir les sièges vacants à la Cour suprême, le renforcement du contrôle judiciaire afin de lutter contre l'impunité et la création d'un conseil électoral permanent. Nous comptons sur la MINUJUSTH pour poursuivre son travail avec Haïti afin de réaliser les

avancées nécessaires qui lui permettront d'effectuer la transition vers une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix d'ici à octobre 2019. Nous sommes convaincus que les objectifs à atteindre pour l'achèvement de la mission de maintien de la paix peuvent l'être d'ici la fin de la durée envisagée de la MINUJUSTH. Le travail sur les autres objectifs pourra se poursuivre après son retrait.

Il est temps de commencer à planifier la transition. Nous attendons avec intérêt le rapport sur l'évaluation stratégique qui doit être présenté le 1er mars 2019. Pour garantir la réussite du retrait de la MINUJUSTH, une coordination étroite, le transfert de toutes les responsabilités aux autorités haïtiennes et la planification des élections législatives seront indispensables. L'ONU continuera de jouer un rôle en Haïti, mais une opération de maintien de la paix relevant du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies ne sera plus nécessaire après octobre 2019. Dans l'intervalle, il est absolument primordial que la MINUJUSTH et le Gouvernement haïtien poursuivent leurs efforts pour atteindre les objectifs de la Mission ainsi que l'objectif commun qui consiste à faire en sorte que le pays soit plus sûr, plus stable et prospère pour tous les Haïtiens.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général de son exposé instructif sur les événements récents en Haïti et sur les activités de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH). Nous saluons également la présence parmi nous du Représentant permanent d'Haïti.

La Bolivie présente ses condoléances à la suite du séisme meurtrier qui a touché le pays le 6 octobre, et elle espère que les populations touchées parviendront à se relever rapidement de ce malencontreux événement. À cet égard, nous félicitons les organismes humanitaires des Nations Unies et la MINUJUSTH de l'appui fourni au Gouvernement haïtien au lendemain de ce tremblement de terre.

Nous estimons, à la lumière des événements récents, qu'Haïti doit promouvoir le dialogue et le consensus politique afin de surmonter les obstacles actuels et de stimuler le développement économique. Nous réaffirmons notre attachement à ce pays frère et appelons la communauté internationale à poursuivre ses efforts afin de relever les défis qui subsistent, principalement en ce qui concerne le secteur de la sécurité, l'état de droit et le développement. Cet appui doit être fourni en consultation et en étroite coordination avec le Gouvernement haïtien, dans le strict respect de sa souveraineté, de son indépendance et de son intégrité territoriale.

De même, nous saluons les progrès accomplis dans les domaines susmentionnés, en particulier le projet de loi relatif à la création, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil national d'assistance légale, qui a été promulgué le 26 octobre et représente une avancée importante en vue de réduire le nombre de détentions provisoires et de remédier à la surpopulation carcérale en Haïti. Nous encourageons le Gouvernement à prendre les mesures requises pour l'application de cette loi. Nous l'encourageons également à ne pas retarder la nomination de juges afin de maintenir l'état de droit et d'éviter la surpopulation.

D'autre part, nous nous félicitons que le Gouvernement haïtien ait achevé la phase d'évaluation du recensement de la population et de l'habitat, qui fournira les informations nécessaires pour élaborer des politiques durables qui contribuent à éliminer l'extrême pauvreté et, partant, à relever le défi que constitue la réalisation des objectifs de développement durable. À cette fin, nous réitérons qu'il importe de mieux aligner la coopération extérieure sur les priorités du Gouvernement, en gardant à l'esprit la portée de ces objectifs et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

De même, il faut renforcer les capacités de l'État pour lui permettre de faire face aux catastrophes naturelles. À cet égard, nous félicitons les acteurs humanitaires tels que l'UNICEF, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe de l'aide coordonnée qu'ils fournissent, et nous appelons la communauté internationale et les donateurs à fournir un appui financier pour consolider le Plan d'aide humanitaire.

Nous saluons les progrès accomplis dans la lutte contre le choléra grâce à la nouvelle stratégie du Secrétaire général, et nous remercions l'ONU de l'appui constant qu'elle fournit aux autorités haïtiennes pour lutter contre cette épidémie dans le cadre du Plan d'élimination du choléra en Haïti. Nous insistons sur le fait que l'Organisation et les États Membres ont la responsabilité collective d'éliminer cette maladie. À cet égard, nous appelons de nouveau la communauté internationale à honorer ses engagements et à coopérer avec Haïti pour mettre en place des systèmes d'assainissement et de santé solides. Le choléra reste un

problème central qui a une incidence non seulement sur la salubrité et l'accès à l'eau, mais également sur tous les autres aspects du développement et de la stabilité en Haïti.

S'agissant de la réalisation des objectifs et des résultats obtenus, nous réaffirmons que le travail en ce sens doit se faire dans le strict respect du mandat de la MINUJUSTH dans les domaines de l'état de droit et de la sécurité, conformément à la résolution 2350 (2017), afin de consolider la stabilité dans le pays et d'avancer vers le développement durable.

Nous saluons le travail effectué par la Mission dans le cadre de son programme de lutte contre la violence locale, qui met l'accent sur la participation des femmes et des jeunes à risque à des activités qui les dotent des moyens et des compétences nécessaires pour avoir un revenu, tout en encourageant le dialogue communautaire. Nous encourageons la Mission à poursuivre ces activités, qui contribuent à faire reculer la criminalité.

D'autre part, nous saluons l'appui fourni aux institutions gouvernementales dans les domaines de la justice, des droits de l'homme et de la sécurité, et nous félicitons la Mission de l'assistance qu'elle fournit aux victimes d'atteintes et d'exploitation sexuelles. Nous encourageons la MINUJUSTH à poursuivre ses efforts et l'exhortons à appliquer le principe de tolérance zéro en veillant à ce que tous les responsables de tels crimes soient sanctionnés comme il se doit.

Enfin, nous soulignons qu'il ne peut y avoir de développement en l'absence de paix, ni de paix en l'absence de développement. À cet égard, nous estimons que la communauté internationale doit unir ses efforts et renforcer les synergies avec le Gouvernement dans le cadre du mandat de la MINUJUSTH.

Puisque c'est la dernière intervention de ma délégation sur cette question, en tant que membre élu et non permanent du Conseil de sécurité, je voudrais souligner que, vu la situation qui a été décrite par les différentes autorités, et compte tenu en particulier du travail de la Représentante spéciale du Secrétaire général, il est évident que la situation en Haïti ne constitue pas une menace à la paix et à la sécurité internationales. En conséquence, après la fermeture programmée de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), le Conseil de sécurité ne devra plus être saisi de cette situation, qui, à notre avis, je le réitère, ne constitue pas une menace à la paix et à la sécurité internationales.

M. Albanai (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier d'entrée de jeu la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), M^me^ Helen Meagher La Lime, pour son exposé précieux sur l'évolution de la situation en Haïti et sur le rôle de la MINUJUSTH. Je vais me concentrer sur trois aspects relatifs à la question que nous examinons aujourd'hui, à savoir les aspects politiques, humanitaires et de sécurité.

Nous avons suivi avec préoccupation les manifestations qui ont eu lieu en octobre et novembre à la suite de la publication de deux rapports du Sénat haïtien sur la mauvaise gestion du fonds PetroCaribe. Les manifestants ont réclamé la lutte contre la corruption et l'amélioration des services sociaux. Bien que ces manifestations aient causé plusieurs décès et fait de nombreux blessés, la Police nationale d'Haïti a fait preuve de professionnalisme et a réussi à empêcher le vandalisme, qui aurait pu provoquer davantage de victimes civiles.

Nous appuyons les mesures prises par les autorités gouvernementales, sous la direction du Président Moïse, pour satisfaire les demandes des manifestants. Cela a abouti au renvoi de nombreux conseillers du Gouvernement et à la création d'une commission indépendante chargée de superviser les enquêtes relatives à la corruption.

Le Parlement a récemment adopté le budget 2017-2018 modifié, des révisions ayant été effectuées après la réintroduction des subventions aux carburants. Le Parlement a également adopté une loi portant création du Conseil national d'assistance légale. Malgré l'importance de ces deux lois, l'activité législative actuelle du Parlement n'a pas encore répondu aux aspirations du peuple haïtien pour ce qui est de l'instauration d'un cadre juridique intégré permettant aux institutions nationales d'assumer leurs pleines responsabilités.

Au cours de notre séance précédente sur Haïti (voir S/PV.8342), j'avais abordé plusieurs éléments qui pourraient améliorer la situation humanitaire, notamment assurer le renforcement des capacités des institutions nationales afin d'augmenter leur efficacité en cas de catastrophe naturelle. En conséquence, nous considérons que la détermination du Gouvernement haïtien à créer un mécanisme permanent de gestion de crise est une mesure positive allant dans ce sens, surtout

après le séisme qui a frappé le nord d'Haïti et qui a causé des pertes en vies humaines et des dégâts matériels. À cet égard, je présente nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple haïtiens.

Nous avons également suivi les progrès réalisés dans la lutte contre l'épidémie de choléra. L'Organisation des Nations Unies continue d'appuyer les autorités haïtiennes dans la mise en œuvre du Plan d'élimination du choléra en Haïti. Les autorités et l'ONU doivent poursuivre leurs efforts jusqu'à ce que l'épidémie soit totalement éradiquée comme prévu.

L'accélération de la mise en œuvre des réformes judiciaires aidera à réduire les taux de détention provisoire de personnes en attente d'un procès, ce qui réduira aussi la surpopulation carcérale et améliorera la situation humanitaire.

La Police nationale d'Haïti a démontré sa compétence face aux nombreuses manifestations qui ont eu lieu récemment dans diverses régions du pays. La réduction en cours du taux de criminalité est une preuve supplémentaire de la compétence de la police, malgré une augmentation des difficultés auxquelles elle se heurte, notamment la présence de divers groupes armés et bandes organisées, qui mettent en danger la sûreté et la sécurité des citoyens et qui nuisent à l'amélioration régulière de la sécurité dans l'ensemble du pays. Il est donc impératif de procéder à la mise en œuvre du Plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti, malgré les difficultés entravant son application, notamment la pénurie des ressources financières nécessaires pour préserver les succès remportés dans le domaine de la sécurité.

Je tiens à saluer les efforts déployés par la MINUJUSTH, en particulier ceux qui sont liés à la mise en œuvre de sa stratégie de retrait, conformément à son mandat lorsqu'il avait été établi, malgré les difficultés de réalisation des divers objectifs dont est assortie la stratégie. Pour terminer, nous réaffirmons notre gratitude à M^me^ La Lime et nous lui exprimons notre plein appui, ainsi qu'à la Mission.

M^me^ Gueguen (France) : Je remercie à mon tour la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, M^me^ Helen Meagher La Lime, pour son exposé éclairant sur la situation en Haïti et les actions menées par la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH).

Nous approchons désormais de la période de transition à l'issue de laquelle l'Organisation des Nations Unies et Haïti ouvriront un nouveau chapitre de leurs relations, un chapitre qui s'écrira en dehors du cadre du maintien de la paix. Dans cette perspective, la France se félicite des progrès accomplis dans la formation de la Police nationale d'Haïti. Au total, plus de 15 000 agents ont été formés, qui ont démontré leur professionnalisme lors des manifestations, parfois violentes, de ces derniers mois.

La contribution de la MINUJUSTH à la stabilité du pays depuis sa mise en place, il y a un peu plus d'un an, a été cruciale, à travers son appui à la consolidation de l'état de droit, à la formation de policiers et aux bons offices de la Représentante spéciale du Secrétaire général. Cependant, la volatilité de l'actualité ces derniers mois souligne également à quel point la situation en Haïti reste fragile. Dans ce contexte, et à l'approche du retrait de la MINUJUSTH, je souhaiterais insister aujourd'hui sur trois messages.

Le premier concerne tous les acteurs politiques, qui doivent pleinement s'engager, en lien le cas échéant avec la mission de bons offices de la Représentante spéciale, dans la construction d'un état de droit en Haïti, et dans la responsabilité qui est la leur de défendre l'intérêt du peuple haïtien. L'adoption de la loi sur l'assistance juridique, ainsi que l'accession aux conventions sur les apatrides, méritent d'être saluées comme des étapes encourageantes. Mais beaucoup reste à faire pour renforcer le cadre législatif nécessaire à la protection des droits des citoyens haïtiens, et pour garantir une justice indépendante et impartiale. Un dialogue politique inclusif est nécessaire, pour permettre de déboucher sur un accord et sur un apaisement des tensions. La France soutient les efforts déployés en ce sens par le Premier Ministre, sur mandat du Chef de l'État.

Si les efforts des autorités et la mobilisation de la population en faveur de la construction d'un état de droit sont réels, nous condamnons néanmoins avec la plus grande fermeté le recours ou la menace de recourir à la violence. Dans son communiqué du 2 novembre, le Groupe restreint concernant Haïti a ainsi rappelé

> « [L]a légitimité démocratique du Gouvernement d'Haïti et des institutions élues, et que, dans une démocratie, le changement doit se faire en passant par les urnes et non par la violence. »

Nous déplorons les pertes de vies humaines occasionnées par ces violences.

Le deuxième message porte sur les réformes indispensables pour progresser vers une prospérité

durable et ancrer la démocratie en Haïti. Nous entendons parfois des voix défendre l'idée que les objectifs économiques doivent avoir la priorité sur les revendications légitimes des populations, y compris lorsqu'elles se mobilisent pour leurs droits fondamentaux et la lutte contre l'impunité. C'est une fausse alternative. Dans le contexte actuel, la stabilité d'Haïti – et, donc, sa prospérité – dépend plus que jamais du renforcement des institutions judiciaires, d'un meilleur accès aux services sociaux et de l'amélioration des conditions de détention en milieu carcéral où des progrès restent à faire. La question de la lutte contre la corruption, souvent dénoncée au plus haut niveau, doit s'inscrire sans délai dans une démarche active au titre des réformes indispensables pour le redressement du pays. La France encourage les autorités haïtiennes à faire toute la lumière sur la gestion des fonds publics et à mettre tout en œuvre pour que justice soit rendue, notamment dans le cadre de l'affaire *PetroCaribe*. Le sentiment d'impunité doit être combattu avec la plus grande détermination devant les tribunaux.

Enfin, et ce sera mon troisième message, la France accorde la plus grande importance à la vitalité de la démocratie haïtienne et salue à ce titre les engagements pris en vue de l'organisation des élections législatives et sénatoriales au mois d'octobre 2019, notamment la demande d'une assistance électorale des Nations Unies. C'est en effet par sa capacité à organiser ces scrutins en respectant le calendrier électoral que le Gouvernement haïtien gagnera en crédibilité. Nous espérons donc que cette échéance sera maintenue et préparée dans les meilleures conditions, avec le soutien de la communauté internationale. Tous les acteurs politiques doivent saisir la perspective de cette échéance électorale pour engager dès à présent un dialogue avec la société civile et tenir compte des aspirations de la population.

Il est de notre responsabilité collective d'aider les autorités haïtiennes à préparer la sortie de la MINUJUSTH en octobre prochain, en vue d'assurer un relais fluide. C'est pourquoi nous devons redoubler d'efforts d'ici là pour renforcer l'état de droit et la démocratie en Haïti. Haïti peut compter sur le soutien de la France. Mon pays rejette, dans les termes les plus fermes, toute violence qui viserait à déstabiliser le pays. Il appartient aujourd'hui aux responsables haïtiens, des trois branches du pouvoir et toutes tendances politiques confondues, d'être à la hauteur de l'enjeu crucial pour la société haïtienne, en particulier sa jeunesse, auquel Haïti est, comme d'autres, confronté : renforcer la démocratie et l'état de droit, afin d'assurer la stabilité et un niveau de vie décent pour tous.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour sa mise à jour aujourd'hui et pour le tableau de bord graphique de l'exécution du mandat, qui illustre bien l'avancement du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et l'action de la Représentante spéciale en Haïti. J'en profite également pour remercier toute l'équipe de la MINUJUSTH de son travail dévoué au service d'Haïti et de son peuple.

La Suède félicite Haïti des progrès accomplis en matière de consolidation de la démocratie et de la stabilité ces deux dernières années. Nous espérons que ces progrès se poursuivront tout au long des élections de 2019 et au-delà. Ces derniers mois ont mis en avant la nécessité d'un appui politique large et renouvelé en faveur des réformes. L'établissement des responsabilités doit figurer en bonne place dans la concrétisation des priorités que le Président et son gouvernement ont définies. L'état de droit et le respect des droits de l'homme, ainsi que l'amélioration du développement économique, des infrastructures, de la résilience et de la sécurité sont également importants pour continuer à progresser sur la voie de la stabilité à long terme. Les objectifs présentés dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/1059) aideront à mieux focaliser les efforts dans ce sens. Il est impératif de veiller à une approche intégrée en matière d'état de droit qui englobe l'ensemble de la chaîne judiciaire, depuis la police et l'administration pénitentiaire jusqu'aux poursuites et aux tribunaux, assortie de capacités suffisantes. La Police nationale d'Haïti a bien progressé. Nous nous félicitons également de la nomination d'un Ministre délégué aux droits de l'homme. Avec l'appui de la MINUJUSTH, d'autres administrations haïtiennes doivent désormais enregistrer des progrès similaires en matière de pouvoir judiciaire et de services pénitentiaires.

La MINUJUSTH joue un rôle important et doit poursuivre l'intégration systématique de l'égalité des genres dans toutes les facettes de son mandat, telle une problématique intersectorielle. Il s'agit notamment de prendre des mesures visant à accroître la sécurité des femmes, et d'aider le Gouvernement haïtien à assurer la participation des femmes aux processus politiques à tous les niveaux. Nous espérons que le prochain examen stratégique de la Mission portera également sur les compétences en matière d'égalité des genres. Nous

tenons également à souligner l'importance des efforts visant à renforcer la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles au sein de la Mission. Nous devons continuer de garantir que les cas présumés d'exploitation et d'atteintes sexuelles soient signalés et fassent l'objet d'une enquête, et que tout soit fait pour appliquer des mesures disciplinaires et engager des poursuites pénales afin que les responsables répondent de leurs actes. La nouvelle stratégie du Secrétaire général pour éliminer le choléra et renforcer la résilience en Haïti doit également être appuyée. Nous sommes heureux d'avoir coparrainé la résolution 71/161 B de l'Assemblée générale. La Suède contribue également au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti et nous invitons les autres États à y contribuer également.

Les élections prévues l'an prochain en Haïti seront cruciales. Nous encourageons les autorités haïtiennes à adopter sans tarder la nouvelle loi électorale et à prendre toutes les autres mesures nécessaires. Nous nous félicitons, naturellement, de la détermination du Gouvernement à veiller à ce que les élections aient lieu dans les délais prévus. La tenue d'élections crédibles, transparentes et ouvertes à tous sera un facteur déterminant pour la stabilité à long terme du pays.

La MINUJUSTH est l'une des premières missions à faire la transition d'une opération traditionnelle de maintien de la paix depuis l'adoption de la notion de pérennisation de la paix. À cet égard, la Commission de consolidation de la paix est une plate-forme qu'il pourrait être utile d'explorer. Une transition réussie serait en tout premier lieu importante pour les Haïtiens, mais serait également un exemple pour le système des Nations Unies. La communauté internationale doit rester déterminée à continuer d'accompagner Haïti vers la paix et la prospérité de son peuple.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^me^ Helen La Lime, de son exposé sur la situation en Haïti et sur l'action de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti.

De notre point de vue, le deuxième rapport trimestriel (S/2018/1059) mandaté par la résolution 2410 (2018) rend compte avec une remarquable objectivité d'une situation complexe qui intervient à une période critique pour le pays. Plus nous approchons du moment où le Conseil va devoir envisager la question de la clôture de la Mission, plus Haïti et son peuple se heurtent fréquemment à des défis qu'ils vont bientôt devoir régler par eux-mêmes et que le pays va devoir s'approprier. Les conditions de sécurité déjà très fragiles ont subi de nouvelles tensions. Les manifestations de grande ampleur, qui ont atteint un paroxysme le 17 octobre puis, de nouveau, le 18 novembre, ont souligné que le règlement de tous les points de discorde entre le peuple et le Gouvernement devait se faire par le biais d'un dialogue direct, constructif et, surtout, pacifique, et dans le respect rigoureux des lois d'Haïti. Nous pensons que le droit inaliénable des citoyens du pays de se réunir pacifiquement et leur liberté d'expression doivent s'exercer exclusivement dans le respect de leur législation nationale. Nous nous faisons l'écho de nos collègues qui ont exhorté les manifestants à respecter la loi et à s'abstenir de toute violence ou action propre à compromettre la stabilité et l'ordre social en Haïti. Nous espérons que nos partenaires au Conseil de sécurité adopteront une position similaire pour toutes les situations de ce type, où qu'elles puissent se produire.

Nous sommes heureux que le rapport évalue positivement le processus de transfert des responsabilités à la Police nationale d'Haïti. Nous jugeons intéressant que, selon le rapport, le fait de maîtriser les foules qui manifestaient ait permis à la police de faire preuve des compétences professionnelles qu'elle a acquises. Bien que ces évaluations complémentaires incitent à l'optimisme, nous avons été surpris que le rapport fasse référence à cet égard à certaines parties prenantes dites internationales et restées anonymes. Nous aimerions, dans les rapports du Secrétaire général, lire ses propres évaluations, fondées sur les informations que lui fournit la Mission. Nous ne saurions ignorer, dans la section du rapport consacrée aux droits de l'homme, une affirmation selon laquelle, au cours de la période considérée, la Mission aurait cité 15 allégations de violation dont la Police était accusée. Dans tous ces cas, par exemple au paragraphe 56, il est questions d'allégations d'emploi excessif de la force par des policiers. Nous tenons à souligner que cette formulation est trop vague pour un rapport consacré à une question aussi importante que les droits de l'homme. Nous rappelons qu'en avril (voir S/PV.8226), nos collègues américains avaient insisté pour qu'en vertu de la résolution 2410 (2018), les dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies s'appliquent à l'ensemble du mandat de la Mission, sapant ainsi le consensus de longue date du Conseil sur Haïti. Cela a-t-il été fait pour que nous discutions aujourd'hui de certaines allégations?

Nous sommes vivement préoccupés par les évaluations du rapport concernant la détérioration rapide

de la situation économique et humanitaire. La situation critique dans laquelle vit une grande partie de la population est exacerbée par une épidémie de choléra qui persiste. Dans le même temps, le plan d'aide humanitaire de cette année n'a été financé qu'à hauteur de 11 %. Pour couronner le tout, le séisme du 6 octobre a fait 18 morts et détruit ou endommagé environ 11 000 maisons. Dans ces conditions extrêmement difficiles, le Gouvernement, sous la houlette du Président Jovenel Moïse, déploie des efforts considérables pour faire des progrès en vue de la réalisation des objectifs proposés par le Secrétaire général, notamment en ce qui concerne la réforme politique, la sécurité, le renforcement du pouvoir judiciaire et bien entendu, la police. Dans le même temps, nous estimons qu'il est essentiel que les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire travaillent de concert. Bien entendu, la communauté internationale ne peut pas non plus rester indifférente et doit aider le Gouvernement et le peuple haïtiens à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de consolidation de la paix. Le personnel de l'ONU a encore beaucoup à faire pour apporter une assistance optimale aux autorités haïtiennes. La Fédération de Russie appuie Port-au-Prince et continuera d'apporter sa contribution pour que l'action du Conseil de sécurité permette de normaliser la situation en Haïti et de renforcer sa souveraineté et son auto-suffisance.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Je remercie également la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^me^ La Lime, de son exposé.

Ces derniers temps, la situation politique en Haïti a été marquée par l'instabilité, avec des manifestations et des violences dans plusieurs régions du pays. La situation en matière de sécurité demeure donc fragile. Par ailleurs, il faut s'employer d'urgence à améliorer la situation économique et les moyens de subsistance de la population haïtienne. En outre, l'épidémie de choléra et la grave situation humanitaire persistent. La Chine note que, dans son rapport général au Conseil de sécurité (S/2018/1059), le Secrétaire général demande au Gouvernement haïtien de prêter plus d'attention aux doléances de la population et de prendre des mesures concrètes pour remédier à la corruption. La Chine prie le Gouvernement haïtien d'intensifier ses efforts pour engager un dialogue politique avec toutes les parties dans le pays afin de régler efficacement leurs différends, par la voie de consultations.

La communauté internationale doit continuer d'accorder l'attention voulue à la situation politique, économique et humanitaire en Haïti et appuyer le pays dans ses efforts visant à maintenir la stabilité nationale, à promouvoir le développement économique, à améliorer les moyens de subsistance de la population et à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Chine se félicite des activités récentes de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et de la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^me^ La Lime. Nous appuyons la MINUJUSTH et l'équipe de pays des Nations Unies alors qu'elles continuent d'accompagner Haïti en matière de justice, conformément à leur mandat, afin d'aider le Gouvernement à renforcer les pouvoirs législatif et judiciaire et les capacités de la Police nationale, pour qu'il puisse assumer véritablement la responsabilité du maintien de la stabilité et de la sécurité nationales. Le Gouvernement haïtien doit continuer à renforcer sa coordination et sa coopération avec l'ONU en vue de la mise en œuvre de la stratégie de sortie de la MINUJUSTH.

M^me^ Gregoire Van Haaren (Pays-Bas) : Je tiens tout d'abord à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^me^ Helen La Lime, pour ses efforts en faveur d'Haïti et pour son premier exposé devant le Conseil.

Le Royaume des Pays-Bas s'aligne sur la déclaration qui sera prononcée par l'Union européenne.

Nous suivons avec une attention particulière la situation en Haïti. En effet, trois des quatre pays qui composent notre Royaume se trouvent dans les Caraïbes, dont Sint Maarten, île voisine d'Haïti. La Première Ministre de Sint Maarten, M^me^ Marlin-Romeo, s'est d'ailleurs adressée au Conseil lors de notre exposé de septembre (voir S/PV.8342). Ces dernières années, la voie positive dans laquelle Haïti s'est engagée, avec le soutien des Nations Unies et de la communauté internationale, nous a paru encourageante. Le pays se trouve maintenant à la croisée des chemins. Il est indispensable de consolider et de développer les gains engrangés jusqu'ici. Je voudrais aborder aujourd'hui les trois questions suivantes : les menaces pour la stabilité politique, la construction de l'état de droit et les perspectives pour l'avenir.

Ces derniers mois, de nombreux Haïtiens ont protesté contre le manque de contrôle et de redevabilité des pouvoirs publics. Le Gouvernement doit prendre les doléances des citoyens au sérieux. Parallèlement, il

importe que tous les acteurs politiques s'engagent de façon constructive et agissent dans l'intérêt de la population haïtienne, en respectant les institutions démocratiques. Nous sommes préoccupés par les violences, en partie provoquées et commises par des bandes armées, qui ont accompagné certaines manifestations. De tels actes sont inacceptables et desservent la fragile situation politique haïtienne.

Ces développements soulignent la nécessité d'améliorer les efforts de réalisation des objectifs énoncés dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/1054) pour la construction de l'état de droit. Au cours des dernières années, Haïti a accompli des avancées importantes dans le développement de l'état de droit, dans un contexte difficile. Les progrès de la Police nationale en termes de capacités et de professionnalisme, illustrés par sa gestion de récentes manifestations massives et par le nombre croissant d'agents féminins, offrent à cet égard un exemple positif. La réalisation de certains des objectifs définis paraît donc à portée de la main. Nous saluons également la récente nomination d'une ministre déléguée en charge des droits humains, responsable de l'élaboration, dans les meilleurs délais, d'un plan national en faveur des droits de l'homme.

Malgré les progrès dans ces domaines, il est clair qu'il faut appuyer sur l'accélérateur. À cet égard, nous nous félicitons de la création de la Commission mixte. Pour atteindre les objectifs de la stratégie de retrait de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), il est crucial d'adopter rapidement et de mettre effectivement en œuvre des réformes législatives dans un certain nombre de domaines clefs. Le pays doit redoubler d'efforts pour répondre aux problèmes majeurs concernant la surpopulation des prisons, la durée de la détention provisoire, la corruption et le manque de contrôle et de redevabilité dans le secteur public, et notamment la Police nationale. Cela exige un engagement politique total et l'allocation de ressources financières adéquates.

Cela m'amène à mon dernier point : les perspectives pour l'avenir. La construction de l'état de droit est nécessaire au renforcement de la confiance des citoyens ainsi qu'à la paix et au développement durables. Il faut intensifier les efforts dans ce sens pour permettre la transition responsable de la MINUJUSTH vers une autre forme de présence des Nations Unies l'an prochain. Les évolutions des mois à venir nourriront le débat sur la forme de cette future présence. Il faudra à cet effet évaluer le risque de déstabilisation, dans l'optique d'assurer le déroulement pacifique des élections en octobre. Nous attendons avec intérêt l'évaluation stratégique, qui devrait guider ce débat. Quelle que soit la forme que prendra au final la transition, il est crucial que le Gouvernement haïtien, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies maintiennent leur étroite coopération.

En conclusion, le Royaume des Pays-Bas soutient fermement les aspirations du peuple haïtien à la paix, à la justice et au développement. Les conditions pour y parvenir sont claires : renforcement de l'état de droit – notamment par l'accroissement des capacités policières, judiciaires et pénitentiaires –, mise en œuvre rapide des actions prioritaires et respect des droits de l'homme. Le Gouvernement haïtien doit pleinement profiter de la présence de la MINUJUSTH pour avancer dans cette voie. Pour sa part, le Royaume des Pays-Bas continuera d'appuyer l'engagement de l'Organisation des Nations Unies en Haïti.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^me^ Helen Meagher La Lime, de son exposé, et en particulier du tableau de bord des indicateurs de mise en œuvre du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), qui est très utile. J'espère que nous verrons des tableaux de bord similaires pour d'autres missions de maintien de la paix de l'ONU à l'avenir.

Cela fait maintenant environ 18 mois que le Conseil de sécurité s'est rendu en Haïti sous la direction du Représentant permanent de la Bolivie, et il est encourageant d'apprendre que des progrès ont été accomplis dans un certain nombre de domaines. Le Royaume-Uni continue d'apprécier le travail accompli par la MINUJUSTH et son appui au Gouvernement haïtien pour renforcer l'état de droit et développer les capacités de la Police nationale d'Haïti. Je tiens également à saluer les efforts du Président Moïse pour trouver une solution constructive aux récentes tensions. Il est clair que la situation sur le terrain reste fragile. Je limiterai ma déclaration à trois points principaux.

Tout d'abord, en ce qui concerne les progrès réalisés par rapport aux objectifs définis, je tiens à souligner certains des jalons importants qui ont été atteints. Le Royaume-Uni a été très encouragé par les progrès accomplis, qui vont de la promulgation et de l'entrée en vigueur de la loi sur l'assistance légale à la remise des diplômes à 692 cadets de la police et à

l'augmentation du nombre de femmes dans la police, qui est désormais proche de l'objectif fixé. La MINUJUSTH et le Gouvernement haïtien peuvent à juste titre célébrer ces succès.

Toutefois, des progrès restent nécessaires dans des domaines critiques. Dans la perspective des élections législatives, la promulgation par le Parlement du projet de loi électorale – déjà mise en avant aujourd'hui par les représentants de la France et de la Suède – reste essentielle, de même que la reconstitution du conseil électoral permanent et la mise à jour des listes électorales. Pour que la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti se poursuive, il faut que ses mécanismes de contrôle et de responsabilisation fonctionnent correctement. C'est primordial pour accroître la confiance entre l'État et le peuple haïtien afin de cimenter le contrat social. Pour que les institutions haïtiennes garantes de l'état de droit dans leur ensemble se mobilisent efficacement et transforment les nouvelles lois en une réalité meilleure, il faut que les budgets et les plans de mise en œuvre soient établis sous leur forme définitive.

Deuxièmement, pour que les efforts de consolidation de la paix déployés sur les plans politique et de la sécurité soient couronnés de succès, ils devront s'accompagner d'efforts visant à résoudre les problèmes structurels qui ont exacerbé ou alimenté les doléances du peuple haïtien, notamment en ce qui concerne les perspectives économiques et l'accès aux services de base. Le dialogue à tous les niveaux est essentiel, et le Royaume-Uni encourage le Gouvernement haïtien, de concert avec ses partenaires internationaux, à intensifier le dialogue entre toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé et la société civile, afin de parvenir à un consensus plus large sur les priorités communes en matière de consolidation de la paix, notamment l'adoption de mesures qui peuvent répondre aux besoins immédiats de la population et minimiser le risque de déstabilisation ou de retour à la violence.

Troisièmement, en ce qui concerne la transition de la MINUJUSTH, je tiens à dire, tout simplement, qu'il est essentiel que nous veillions tous à ce qu'elle soit réussie. Il nous reste maintenant un peu plus de neuf mois avant que la MINUJUSTH ne quitte Haïti et ne soit remplacée par une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix. Comme d'autres l'ont déjà dit aujourd'hui, l'appropriation haïtienne et la mise en œuvre de réformes critiques sont indispensables pour que la transition soit un succès. J'ai été encouragé d'apprendre dans le rapport (S/2018/1059) la création d'une commission conjointe par le Premier Ministre haïtien et la Représentante spéciale du Secrétaire général. Il est primordial que toutes les parties intensifient maintenant leurs efforts pour s'assurer que les objectifs soient atteints.

J'ai également été encouragé d'apprendre que les efforts avaient été renforcés en ce qui concerne le programme conjoint pour l'état de droit de la MINUJUSTH et du Programme des Nations Unies pour le développement, et sa viabilité durant la phase qui fera suite au maintien de la paix. Le Royaume-Uni accueillerait favorablement des efforts similaires pour assurer la viabilité du programme de lutte contre la violence locale de la MINUJUSTH.

Le processus d'évaluation stratégique de l'ONU étant en cours, nous attendons avec intérêt de collaborer étroitement avec toutes les parties prenantes pour faire de cette transition un succès. Nous exhortons le Secrétaire général à faire preuve de réalisme et de clarté s'agissant de la répartition des responsabilités au sein du système des Nations Unies, et à aider l'ONU à combler les lacunes décelées en termes de compétences et de capacités de l'équipe de pays des Nations Unies, ce qui est indispensable à la réussite de la transition.

M. Radomski (Pologne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^me^ Helen Meagher La Lime, de son exposé instructif et de son dévouement à la tête de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH).

La Pologne s'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

Bien que je salue les efforts déployés par Haïti pour assurer la stabilité du Gouvernement et la prospérité de son peuple, je dois souligner nos préoccupations devant la fragilité persistante de la situation. Les événements violents survenus en octobre et en novembre à Port-au-Prince et dans d'autres villes haïtiennes traduisent l'instabilité dans laquelle vit toujours la population haïtienne. J'exhorte une nouvelle fois toutes les parties à s'abstenir de recourir à la violence pour parvenir à leurs desseins politiques, et au contraire à respecter l'état de droit et à poursuivre leurs efforts pour trouver une solution de consensus aux problèmes auxquels le pays est confronté. La Pologne encourage le Gouvernement haïtien à continuer de prendre des mesures concrètes pour répondre aux demandes de la population, notamment par le biais d'un dialogue constructif avec la

société civile et l'opposition. Ce dialogue devrait aboutir à la stabilité à long terme du pays.

Je tiens à souligner que nous souscrivons pleinement à l'observation faite dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/1059) selon laquelle la tenue des élections de 2019 sera une étape cruciale pour la stabilité d'Haïti. Nous comprenons et appuyons la demande d'assistance électorale adressée par le Gouvernement à l'Organisation des Nations Unies. Dans cet esprit, la Pologne encourage Haïti à renforcer la bonne gouvernance, à améliorer la confiance du public dans les institutions nationales et à promouvoir l'investissement privé, car ces mesures sont déterminantes pour favoriser le développement durable et, à terme, atteindre les objectifs de développement durable.

S'agissant de la présence de la MINUJUSTH en Haïti, nous pensons qu'une transition efficace et sans heurt vers une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix ne sera possible que grâce aux efforts soutenus des dirigeants et du peuple haïtiens, avec l'appui de la MINUJUSTH, de l'équipe de pays des Nations Unies et de la communauté internationale. Nous nous félicitons que la MINUJUSTH continue de contribuer à assurer la sécurité publique en fournissant des services de renforcement des capacités à la Police nationale d'Haïti, notamment un appui logistique et du matériel. Nous notons également avec satisfaction le rôle que joue la MINUJUSTH pour améliorer le système judiciaire haïtien. Toutefois, des solutions durables ne verront le jour que si le secteur de la justice est réformé conformément aux dispositions des résolutions 2350 (2017) et 2410 (2018).

La fragilité politique et économique exacerbe les risques d'abus et de violations des droits de l'homme. Les problèmes persistants de surpopulation carcérale et de l'activité des gangs ne font qu'ajouter des obstacles à un système judiciaire déjà dysfonctionnel. Nous pensons donc qu'il est vraiment essentiel d'accorder une attention particulière au respect des droits de l'homme dans le travail des forces de sécurité et des agents pénitentiaires, ainsi qu'à une justice impartiale pour tous. Le rapport du Secrétaire général montre qu'il reste beaucoup à faire pour atteindre les objectifs de la stratégie de retrait de la MINUJUSTH. Il faut multiplier les efforts pour s'assurer que les objectifs sont respectés. Compte tenu de la fragilité de la situation et de l'ampleur du travail à accomplir, nous estimons que la présence de l'Organisation des Nations Unies en Haïti ne doit pas être diminuée trop radicalement ni retirée trop tôt.

Pour terminer, je voudrais souligner notre appui continu au Gouvernement haïtien et aux efforts pour établir une présence autre qu'une opération de maintien de la paix dans le pays. Les transitions démocratiques peuvent être difficiles, mais nous pensons qu'avec la détermination et l'engagement constructif de la communauté internationale, Haïti connaîtra un avenir stable, sûr et démocratique.

M^me^ Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de son rapport (S/2018/795), présenté en application de la résolution 2410 (2018). Nous remercions la Représentante spéciale M^me^ Helen La Lime de son exposé sur la situation actuelle en Haïti et les activités liées à la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH).

Nous prenons note des difficultés socioéconomiques auxquelles Haïti continue de se heurter et convenons avec le Secrétaire général qu'il est nécessaire de trouver une solution consensuelle à certains de ces défis difficiles, dans le cadre de l'ordre constitutionnel existant. Nous estimons que le renforcement de l'état de droit et des institutions démocratiques, la garantie de la stabilité politique et l'amélioration des conditions socioéconomiques sont autant d'éléments clefs pour accroître la sécurité, la stabilité et la prospérité future d'Haïti. Il est essentiel que les acteurs de tous les horizons politiques et de toutes les branches du Gouvernement travaillent de concert, pour le bien commun.

Nous nous félicitons de l'engagement pris par le Gouvernement haïtien de tenir les élections de 2019 dans les délais prévus. La fourniture d'une assistance électorale par l'ONU reste importante, car les élections constitueront une étape cruciale pour la stabilité du pays. L'adoption rapide de la loi électorale ouvrira la voie à des élections crédibles, rapides et inclusives. L'ensemble des acteurs politiques doivent être encouragés à engager un dialogue constructif qui aboutisse à la tenue d'élections dans une atmosphère paisible. Nous tenons également à féliciter la Police nationale d'Haïti de son professionnalisme et de la manière dont elle a mené ses activités dans un environnement difficile.

L'Éthiopie reconnaît l'importante contribution de la MINUJUSTH et partage l'avis du Secrétaire général selon lequel il reste beaucoup à faire pour assurer une transition sans heurt et efficace de la Mission.

Pour terminer, je réaffirme notre engagement et notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement haïtiens, alors qu'ils s'efforcent de consolider les progrès accomplis ces dernières années. Nous redisons par ailleurs notre confiance dans la détermination du peuple haïtien à poursuivre avec succès sa quête de stabilité, de démocratie et de prospérité.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance et de l'important exposé de M^me^ Helen La Lime. Nous saluons également la présence de l'Ambassadeur Denis Regis, Représentant permanent d'Haïti.

Le Pérou suit de très près l'évolution de la situation en Haïti, pays ami de notre région d'Amérique latine et des Caraïbes, et appuie le rôle vital que joue la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti dans le renforcement des institutions nationales chargées de garantir la sécurité, l'état de droit et les droits de l'homme dans le pays, conformément aux objectifs et indicateurs proposés par le Secrétaire général pour un retrait durable de la Mission.

Le tremblement de terre du 6 octobre nous a rappelé la grande vulnérabilité d'Haïti face aux catastrophes naturelles. Nous renouvelons nos condoléances au peuple et au Gouvernement haïtiens à la suite de cette tragédie. Tout en reconnaissant les efforts déployés par le Gouvernement pour prévenir les risques que comportent de telles catastrophes, ainsi que sa lutte contre le choléra et l'insécurité alimentaire, nous soulignons que la communauté internationale doit continuer de fournir une aide humanitaire à ce pays.

Nous partageons l'inquiétude du Secrétaire général quant à l'absence de progrès dans des domaines clefs. Le climat d'instabilité et les tensions sociales rendent le travail de la Mission difficile. Nous sommes préoccupés par la recrudescence des manifestations violentes, qui ont malheureusement causé des pertes en vies humaines ces derniers mois.

Le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti doit se traduire par une action plus efficace contre la prolifération des bandes armées. Il est nécessaire d'éviter que les manifestations ne dégénèrent en épisodes de violence. À cet égard, nous soulignons les importants programmes de réduction de la violence communautaire et, plus particulièrement, le travail des équipes mobiles et l'élaboration de projets à effet rapide. Nous considérons qu'il est important de tenir compte de la problématique hommes-femmes et d'inclure les jeunes dans la conception et la mise en œuvre de ces projets, tout en veillant à leur financement adéquat.

Nous pensons que la mise en œuvre du Plan de développement stratégique de la Police doit servir à renforcer le respect des procédures et des capacités de supervision et à faciliter l'accès à la justice, le cas échéant. Les plaintes déposées contre des policiers malhonnêtes pour mauvais traitements et corruption doivent faire l'objet d'enquêtes. À cet égard, nous réaffirmons notre préoccupation face à la persistance des détentions provisoires prolongées, ainsi qu'à la surpopulation carcérale, qui a entraîné un nombre inacceptable de morts en prison. Nous encourageons la pleine application de la loi sur l'assistance légale et réaffirmons la nécessité de la compléter par d'autres éléments essentiels de législation toujours en suspens, notamment le Code pénal, le Code de procédure pénale et la loi pénitentiaire. Nous pensons également qu'il est nécessaire de régler les problèmes de fonctionnement au sein du Ministère de la Justice et de nommer davantage de juges afin de faciliter l'accès à la justice.

La lutte contre la corruption est un élément clef du renforcement de l'état de droit et de la confiance de la population dans ses institutions. À cet égard, nous notons l'annonce de la création d'une commission indépendante chargée de superviser les enquêtes concernant l'affaire *PetroCaribe*. Nous espérons avoir plus d'informations à ce sujet dans le prochain rapport.

Étant donné que le retrait de la Mission est prévu pour le 15 octobre 2019, coïncidant avec les élections prévues pour le même mois, nous estimons qu'il est important de fournir l'assistance électorale requise. Par ailleurs, les autorités haïtiennes doivent avancer dans l'adoption de la loi électorale et la mise à jour des listes électorales. Nous estimons que, dans le cadre la transition, il faut tenir compte de l'évolution des conditions de sécurité et de la capacité globale des institutions haïtiennes à garantir la stabilité. Même si la Police nationale est en mesure de maintenir l'ordre interne sans l'appui de la Mission, il faudra prendre en compte les effets dans d'autres domaines d'appui, notamment dans celui de l'état de droit.

Nous soulignons le rôle important joué par la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies dans toutes ces tâches qui restent à accomplir, ainsi que le rôle de coordination du Secrétariat dans le cadre du processus de réforme du pilier Paix et sécurité de l'Organisation. Dans ce contexte, nous pensons qu'il est également important de renforcer la coopération avec

l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes.

Pour terminer, je réaffirme l'engagement du Pérou à continuer d'appuyer les efforts déployés par le peuple et le Gouvernement haïtiens pour instaurer une paix durable.

M. Ndong Mangue (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation ivoirienne d'avoir inscrit cette importante question au programme de travail de décembre. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à M^me^ Helen Meagher La Lime, nouvelle Représentante spéciale pour Haïti et Cheffe de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), et la remercier de son exposé clair, détaillé et très instructif. Nous l'assurons du plein appui de la République de Guinée équatoriale. Nous sommes convaincus que son profil académique et son expérience professionnelle constitueront des atouts dans la tâche qui lui a été confiée.

La délégation équato-guinéenne observe avec préoccupation les événements qui se sont produits en Haïti au cours du dernier trimestre, caractérisés par des révoltes populaires qui ont causé des pertes en vies humaines, de nombreux blessés et des dégâts matériels considérables. Nos plus sincères condoléances vont au Gouvernement haïtien et aux familles touchées. Les manifestations de juillet contre les subventions aux carburants, ainsi que celles plus récentes dénonçant la mauvaise gestion du fonds PetroCaribe et l'absence d'amélioration dans la prestation des services sociaux, soulignent l'importance d'une politique socioéconomique qui couvre toutes les couches sociales et soit exigeante vis-à-vis des responsables de sa gestion.

Nous prenons note des efforts que déploient le Président Jovenel Moïse et son gouvernement pour remédier à cette situation, notamment en revenant sur la décision de ne plus subventionner les produits pétroliers et en demandant ensuite au Premier Ministre d'apporter tout le soutien nécessaire aux institutions compétentes, en particulier au système judiciaire dans le cadre de l'enquête sur les allégations de mauvaise gestion du fonds PetroCaribe, démontrant ainsi sa volonté de répondre positivement aux demandes de la population. Nous demandons à cet égard aux parties prenantes de garder leur calme et d'appuyer l'initiative du Gouvernement, qui a ouvert une brèche pour enquêter sur les allégations faites.

Nous saluons la promulgation, en octobre, du projet de loi relatif à la création, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil national d'assistance légale, qui définit le cadre juridique dans lequel les Haïtiens peuvent bénéficier de conseils juridiques indépendamment de leur situation sociale. Ce texte de loi représente une étape importante dans l'effort visant à réduire les cas de détention provisoire. Il est nécessaire de souligner l'importance de la présence des femmes dans les cercles de prise de décisions stratégiques de l'État. Pour ce faire, il convient que le Gouvernement atteigne le quota minimal de 30 % prescrit par la Constitution, et non pas se contenter uniquement de leur confier des portefeuilles qui leur sont traditionnellement réservés.

Alors que l'année préélectorale tire à sa fin, ma délégation prie instamment les acteurs politiques, la société civile et le Gouvernement de s'abstenir d'actes susceptibles d'inciter la population à la violence, afin de garantir un climat sûr qui facilite la tenue des élections prévues pour l'année prochaine, lesquelles seront un indicateur de la stabilité et du développement du pays. À cet égard, nous nous félicitons que le Gouvernement se soit engagé à tenir les élections dans les délais et qu'il ait sollicité à cet égard l'assistance du système des Nations Unies.

S'agissant de la situation sur le plan humanitaire, il convient de souligner le rôle important joué par la MINUJUSTH et d'autres organismes des Nations Unies, qui, après le tremblement de terre du 6 octobre, ont participé aux mesures de secours à l'échelle nationale en appuyant la Police nationale dans les zones touchées. Et nous nous félicitons aussi de l'aide apportée pendant la saison des pluies, qui a fait que le nombre de cas de choléra n'a pas augmenté sensiblement, et que celui des nouveaux cas présumés dans l'ensemble du pays a chuté pour atteindre 46 cas par semaine en septembre et la première semaine d'octobre, contre 301 cas suspects par semiane au cours de la même période en 2017.

Malgré tous les efforts déployés par le Gouvernement et par le système des Nations Unies en Haïti, nous sommes convaincus que beaucoup reste encore à faire pour mettre en oeuvre la stratégie de retrait assortie d'objectifs de la MINUJUSTH, tant il est évident qu'un nombre substantiel des résultats sont loin d'être atteints, en particulier pour ce qui est de l'adoption et de l'application d'une législation considérée comme essentielle pour la consolidation de l'état de droit en Haïti. Pour ce faire, il faudra que les dirigeants et la population, avec l'appui de la MINUJUSTH, de

l'équipe de pays des Nations Unies et de la communauté internationale unissent leurs efforts pour assurer une transition sans heurts et effective qui garantisse la réalisation d'un développement viable et durable par le pays.

M. Temenov (Kazakhstan) : Je voudrais avant toute chose me joindre aux autres pour remercier la Représentante spéciale Helen La Lime de son exposé riche en informations. Étant donné que c'est son premier exposé au Conseil en sa qualité de Représentante spéciale, nous voudrions la féliciter de sa nomination à cet important poste et lui souhaiter plein succès dans toutes ses entreprises.

Le Kazakhstan voudrait féliciter la Mission des Nations Unies pour l'appui à la Justice en Haïti (MINUJUSTH) des nombreux et importants projets qu'elle a lancés et des initiatives qu'elle a prises en coopération étroite avec le Gouvernement et la société civile d'Haïti. Nous félicitons aussi la Police nationale d'Haïti du professionnalisme avec lequel elle a agi lors des manifestations qui ont eu lieu dans le pays les 17 octobre et 18 novembre. Nous demandons au Gouvernement haïtien de veiller à la mise en oeuvre efficace et dans les délais du Plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti afin d'améliorer sa formation professionnelle et de renforcer son expérience. Afin de consolider la sécurité et la stabilité dans le pays, il est essentiel que la MINUJUSTH continue de se concentrer sur le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti.

Les dernières manifestations de grande ampleur ont montré combien il importe de mobiliser un large appui politique à la mise en œuvre des réformes économiques indispensables et de renforcer la confiance de la population dans les institutions du pays, créant ainsi les conditions et le cadre juridique nécessaires pour attirer les investissements. Toutes ces mesures sont à nos yeux essentielles pour promouvoir le développement.

À cet égard, nous encourageons le Gouvernement à redoubler d'efforts pour consolider l'état de droit, lutter contre l'impunité et combattre la corruption; ce sont des prérequis essentiels pour la stabilité à long terme en Haïti, en particulier dans la perspective des élections de 2019. Il faudra pour cela que les acteurs clefs des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire et de la société civile unissent leurs efforts et œuvrent de concert pour atteindre cet objectif commun.

Il importe de s'attacher à faire en sorte que la stratégie de retrait assortie d'objectifs de la MINUJUSTH soit mise en oeuvre de manière coordonnée. Alors que le système des Nations Unies continue de préparer une transition sans heurts et efficiente vers une présence autre qu'une opération de maintien de la paix, nous demandons aux différentes entités des Nations Unies sur le terrain et au Siège de continuer d'agir en rangs unis via une approche mieux intégrée et coordonnée. Il importe d'éviter les cloisonnements aux fins d'une efficacité optimale dans la réalisation du développement durable en Haïti.

Enfin, nous sommes fermement d'avis que le Gouvernement, la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et tous les partenaires internationaux et régionaux doivent continuer d'œuvrer de concert à la planification de la transition, et au-delà. Il sera absolument essentiel aussi d'anticiper, d'atténuer et de relever les défis qui peuvent surgir durant la transition vers une présence autre qu'une opération de maintien de la paix.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Côte d'Ivoire.

J'adresse mes vifs remerciements, pour sa présence et la qualité de son exposé, à M^me^ Helen La Lime, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la Justice en Haïti (MINUJUSTH). La Côte d'Ivoire reste préoccupée par l'évolution de la situation en Haïti. En effet, les violentes manifestations sociales de ces derniers mois, ayant entraîné des pertes en vies humaines et occasionné d'importants dégâts matériels, montrent bien que cette situation précaire requiert la poursuite des efforts conjoints aux plans national et international pour une stabilité durable en Haïti. À cet égard, la Côte d'Ivoire salue l'engagement de la MINUJUSTH aux côtés des autorités haïtiennes pour mener à bien les activités liées à son mandat, objet du dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/1059).

Le rapport du Secrétaire général appelle de notre part des observations sur les points suivants : la situation sociopolitique et économique, la situation sécuritaire, et la mise en oeuvre de la stratégie de retrait et de transition de la MINUJUSTH.

Sur le plan sociopolitique et économique, les crises persistantes qui secouent Haïti traduisent bien souvent les difficultés socioéconomiques et les tensions politiques qui caractérisent ce pays. Elles compromettent

malheureusement les efforts de reconstruction en cours. Face à cette situation inquiétante, ma délégation réaffirme la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la crise. Aussi recommande-t-elle que des mesures concrètes soient envisagées pour atténuer les difficultés quotidiennes des populations, lutter contre la corruption et faire la lumière sur les allégations de mauvaise gestion du fonds PetroCaribe.

La Côte d'Ivoire salue en outre la nomination d'un Ministre délégué aux droits de l'homme et à la lutte contre la pauvreté, et exhorte les autorités haïtiennes à poursuivre sans relâche leurs efforts pour ramener la stabilité dans leur pays. Elle appelle par ailleurs à la promotion d'un dialogue national inclusif, de nature à contribuer grandement à la décrispation du climat politique, de même qu'à la mise en œuvre du principe de reddition des comptes, assorti d'une garantie de l'indépendance des magistrats devant mener les procédures judiciaires requises. Il apparaît donc impérieux que la communauté internationale continue d'accompagner les autorités haïtiennes afin de les aider à créer les conditions favorables à la stabilité politique et à la tenue d'élections apaisées, crédibles et transparentes en octobre 2019.

En ce qui concerne la situation sécuritaire, ma délégation salue les initiatives conjointes menées par les autorités haïtiennes, en liaison avec la MINUJUSTH, visant à réduire le niveau de violence et à renforcer significativement la sécurité. À cet égard, elle se félicite de la mise en œuvre du programme de lutte contre la violence locale dans les « points chauds ».

Ma délégation encourage la poursuite de ces initiatives salutaires qui contribuent à renforcer les efforts de stabilisation de la sécurité, en sensibilisant la population aux questions sécuritaires et d'état de droit et en améliorant la confiance de la population dans la Police nationale d'Haïti et les institutions chargées de l'état de droit. Toutefois, la Côte d'Ivoire reste encore préoccupée par la persistance de la violence orchestrée par des bandes criminelles, la récurrence des manifestations violentes et les conditions de détention dans les prisons haïtiennes. Devant cette situation, ma délégation exhorte les différentes parties, notamment les autorités haïtiennes, à intensifier leurs actions en vue d'assurer le maintien d'un environnement stable, et à accélérer les réformes nécessaires sur le plan législatif, afin de garantir la consolidation de l'état de droit.

S'agissant de la stratégie de retrait de la MINUJUSTH et de transition, ma délégation salue l'appui que cette mission apporte aux institutions gouvernementales haïtiennes dans les domaines de la justice, des droits de l'homme et de la sécurité. Elle se félicite également du travail remarquable effectué par la MINUJUSTH en matière de lutte contre la violence et l'exploitation sexuelles. Elle se réjouit particulièrement des progrès accomplis dans la mise en œuvre du mandat de la Mission, conformément aux objectifs précédemment définis.

Toutefois, elle demeure préoccupée par les conclusions du rapport faisant état des difficultés rencontrées dans l'amélioration des indicateurs de référence. Pour ce faire, ma délégation exhorte le Gouvernement haïtien à coopérer pleinement avec les Nations Unies pour le succès des tâches prioritaires définies préalablement, afin de créer les conditions de réussite d'une transition harmonieuse et efficace, sans une présence onusienne de maintien de la paix. Elle appelle la communauté internationale à soutenir le Gouvernement haïtien pour la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'accompagner dans la mise en œuvre du Plan d'aide humanitaire 2018.

Je voudrais adresser mes félicitations à tout le personnel de l'ONU, qui œuvre sans relâche et parfois dans des conditions difficiles, à la consolidation de la paix et au développement en Haïti. J'exprime également la solidarité de mon pays au peuple et au Gouvernement haïtiens, dans leur quête de stabilité, de paix et de développement.

Pour terminer, je voudrais exhorter toutes les parties à œuvrer au succès des objectifs qui ont été assignés dans le cadre de la stratégie de retrait de la MINUJUSTH en 2019.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

M. Régis (Haïti) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de remercier le Président du Conseil de sécurité d'avoir bien voulu inviter la délégation haïtienne à faire part de ses vues et observations sur le rapport soumis par le Secrétaire général concernant la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) (S/2018/1059), conformément à la résolution 2410 (2018). Ma délégation a accordé la plus haute attention aux constats, ainsi qu'aux observations et recommandations de ce rapport.

Tout en prenant la mesure des difficultés et des problèmes rencontrés, comme en témoignent notamment les récents soubresauts qu'a connus le pays, le Secrétaire général rend compte des progrès accomplis par le Gouvernement haïtien en vue d'atteindre, comme il s'y est engagé, les divers objectifs, cibles et échéances conjointement établis dans le cadre du mandat confié par le Conseil à la MINUJUSTH. Le rapport du Secrétaire général met en lumière les améliorations significatives, ainsi que les succès manifestes obtenus dans la voie de la transition vers une présence de l'ONU autre que celle associée au maintien de la paix. Ils s'inscrivent, du reste, dans le prolongement des avancées majeures accomplies par le pays au fil des dernières années dans tous les domaines jugés vitaux pour la consolidation de l'état de droit, qu'il s'agisse de la justice, de la sécurité, des services correctionnels ou de la protection des droits de l'homme. Les résultats sont là.

Le Secrétaire général souligne à juste titre le professionnalisme de la Police nationale d'Haïti, qui a fait la démonstration de sa capacité d'assurer de manière professionnelle le contrôle des manifestations de masse à l'échelle du pays dans le cadre des événements des 17 octobre et 18 novembre derniers.

L'adoption de la loi sur l'assistance légale est assurément un autre jalon important dans la voie de l'amélioration de l'accès à la justice. Des étapes cruciales ont été franchies dans d'autres secteurs, comme l'attestent les mesures prises pour renforcer les mécanismes de protection des droits de l'homme au sein de l'exécutif, ainsi que l'amélioration des capacités managériales et opérationnelles de l'administration pénitentiaire. La baisse du taux d'homicides figure au nombre des indicateurs dignes de mention : le taux a diminué de 4,2 % pour s'établir à 6,22 pour 100 000 habitants, l'un des plus bas de la Caraïbe, comme le mentionne le rapport, alors qu'ailleurs, en Amérique latine et dans les Caraïbes, les taux d'homicides sont de 10 à 20 fois plus élevés que la moyenne mondiale, à plus de 80 pour 100 000 habitants, selon une récente étude de la Banque interaméricaine de développement.

Il y a certainement lieu de se féliciter de ces avancées réalisées grâce aux efforts conjugués des autorités haïtiennes et de la Mission des Nations Unies. Toutefois, en ce qui a trait à certains indicateurs jugés essentiels pour la consolidation de l'état de droit, les retards enregistrés soulignent clairement l'impérieuse nécessité d'un redoublement des efforts à différents niveaux. Le Gouvernement en est pleinement conscient. En effet, « il reste beaucoup à faire », comme l'indique le Secrétaire général, pour la pleine réalisation de l'ensemble des objectifs convenus dans le cadre de la stratégie de sortie de la MINUSJUSTH.

Le Gouvernement a pris note des préoccupations soulevées à cet égard et tient à réaffirmer sa ferme volonté de tout mettre en œuvre pour honorer l'ensemble des engagements qu'il a pris, accélérer le changement et mener à bien les réformes convenues afin de remédier à la persistance des lacunes, défaillances et retards constatés, tout particulièrement en ce qui concerne le dysfonctionnement du système de justice; la question de la détention préventive prolongée, et son corollaire, la surpopulation carcérale; la mise en œuvre effective du Plan de développement stratégique pour la période 2017-2021 de la Police nationale, notamment par une mobilisation plus adéquate des ressources prévues tant au niveau national qu'international; les allégations d'abus des droits de l'homme par des institutions étatiques et des agents des forces de l'ordre.

Le Secrétaire général s'est fait également l'écho de certaines inquiétudes concernant la situation générale en Haïti et les risques de déstabilisation correspondants. Tout le monde s'accorde à reconnaître que le pays vient d'être soumis à rude épreuve. Au-delà des allégations liées à l'affaire *PetroCaribe*, les turbulences de ces quatre derniers mois sont incontestablement le reflet d'une détérioration de la situation économique, exacerbant les difficultés auxquelles est confrontée la grande majorité de la population, aux prises avec l'extrême pauvreté. À cela s'ajoute une situation déjà complexe sur le plan humanitaire, comme en témoignent la carence dramatique d'infrastructures essentielles, les répercussions de l'épidémie de choléra, le rapatriement massif de dizaines de milliers de migrants haïtiens de la République dominicaine, sans compter les conséquences de la crise écologique et de l'extrême vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles.

Mais, fort heureusement, la crise est en voie d'être maîtrisée grâce au dialogue instauré par le Gouvernement avec l'essentiel des parties prenantes. Ma délégation tient à renouveler sa haute appréciation du soutien indéfectible de la communauté internationale à l'occasion des récents événements, en particulier face aux revendications déraisonnables émanant d'une frange de l'opposition. Ma délégation apprécie à sa juste valeur l'appui fourni par le système des Nations Unies et d'autres partenaires sur le plan de la sécurité, notamment en ce qui a trait au désarmement des gangs

et à la réinsertion des individus qui n'ont pas trempé dans des crimes de sang. Il convient de le souligner, à aucun moment, ni la stabilité politique, ni les conquêtes démocratiques, ni les acquis de l'état de droit, auxquels le peuple haïtien demeure profondément attaché, n'ont été remis en cause.

Le Président de la République, S. E. M. Jovenel Moïse, s'est solennellement engagé à poursuivre les réformes indispensables, notamment à mener une lutte implacable contre la corruption. Cette lutte a déjà d'ailleurs commencé à porter fruit. Les récentes mesures prises par le Premier Ministre, M. Jean-Henry Céant, et les autorités judiciaires ne laissent aucun doute quant à l'inébranlable détermination du Gouvernement haïtien à faire toute la lumière sur les allégations de malversations entourant la gestion du fonds PetroCaribe et à s'assurer que justice soit faite, de façon rigoureuse et impartiale, dans le respect de la primauté du droit. Un climat social apaisé, dans un contexte de croissance et de création d'opportunités économiques, est indispensable à la consolidation de l'état de droit et des acquis démocratiques.

À maintes reprises, ma délégation a tiré la sonnette d'alarme sur les effets pervers de la diminution soutenue de l'aide publique au développement à Haïti ces dernières années, au moment précis où les problèmes se posent avec une acuité particulière. L'aide humanitaire ne fait pas exception. Le Secrétaire général déplore, à juste titre, que le Plan d'aide humanitaire 2018, qui prévoit l'affectation d'une enveloppe de 252 millions de dollars destinée à venir en aide à plus de 2 millions de personnes dans le besoin, n'est financé jusqu'à présent qu'à hauteur de 11,2 %.

On pourrait en dire autant de la nouvelle approche de l'ONU dans la lutte contre le choléra. À ce stade critique, force est de reconnaître que le volet d'aide aux victimes et à leurs proches, ainsi que celui de l'aménagement d'infrastructures indispensables de santé, d'assainissement et d'eau potable, continuent de pâtir d'un sous-financement aigu. Les appels du Secrétaire général pour une dotation adéquate du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti sont restés quasiment lettre morte. Pareille situation ne manque pas d'être préoccupante. C'est pourquoi la délégation haïtienne souscrit au nouvel appel lancé par le Secrétaire général à tous les acteurs intéressés, notamment aux partenaires de coopération d'Haïti, pour que soient prises des mesures à court terme susceptibles de répondre aux besoins immédiats du peuple haïtien et d'alléger la situation difficile à laquelle il fait face. Un regain de la solidarité internationale est crucial à ce carrefour.

Au-delà de l'aide humanitaire, le pays a besoin surtout d'une véritable mobilisation internationale de ressources pour assurer un financement stable, substantiel et prévisible de son développement; la relance rapide des programmes d'investissement public, trop longtemps gelés, dans l'infrastructure et les programmes sociaux; et le redémarrage d'une croissance forte, propre à assurer la réduction de la pauvreté. C'est là indubitablement une des conditions de la stabilité politique et institutionnelle à long terme que le peuple haïtien, tout comme la communauté internationale, appelle de ses vœux.

Le bilan à mi-parcours de la MINUJUSTH dressé par le Secrétaire général met bien en évidence les jalons importants posés au cours des 14 derniers mois dans le processus de longue haleine de renforcement des institutions garantes de l'état de droit et de protection des droits de l'homme en Haïti. Parallèlement, le rapport du Secrétaire général montre aussi l'ampleur des problèmes, des besoins et des défis à court et à long terme auxquels le pays est confronté. Il existe une parfaite convergence de vues entre le Gouvernement haïtien et le système des Nations Unies quant à l'envergure de la tâche qui reste à accomplir et des efforts à déployer en vue de l'atteinte des cibles et points de repère établis de commun accord dans le cadre de la stratégie de sortie de la MINUJUSTH. Fort heureusement, aucun des retards à combler n'est irrattrapable.

Le Gouvernement réitère, pour sa part, son engagement à s'assurer que soient surmontés les obstacles qui ont pu différer la réalisation de certaines activités prévues, entraîner le report de certaines échéances et freiner la concrétisation de certains indicateurs considérés à juste titre par le Secrétaire général comme essentiels. De nouveaux et importants défis nous attendent au cours des mois à venir. En particulier, l'organisation l'année prochaine des élections législatives sera un test majeur de la maturité, de la consolidation et de la stabilité de nos institutions. Le Gouvernement met déjà tout en œuvre pour permettre à la nation de relever avec succès ce défi. Il compte à cet égard sur la pleine coopération du système des Nations Unies.

Le Gouvernement assure enfin qu'il donnera toutes les suites nécessaires, pour ce qui le concerne, aux recommandations du Secrétaire général. Il ne

ménagera aucun sacrifice pour renforcer la confiance de la population dans les institutions de la République, poursuivre les réformes prioritaires et intensifier la collaboration avec le Parlement et les forces vives du pays, afin de répondre aux besoins immédiats de la population. Il continuera d'œuvrer avec détermination à la consolidation de l'état de droit et au maintien de la stabilité du climat politique, garantissant ainsi une transition sans heurts vers une présence post-MINUJUSTH de l'ONU en Haïti, qui ne s'inscrive plus dans le contexte du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies relatif au maintien de la paix, mais dans celui des justes aspirations du peuple haïtien à un développement durable à l'horizon 2030.

Le Président : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Christiane : L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats à l'Union européenne, ainsi que la République de Moldova et l'Ukraine, se rallient à la présente déclaration.

Je vous remercie vivement, Monsieur le Président, de me donner la parole dans ce débat sur Haïti, auquel l'Union européenne a toujours eu l'honneur de participer. Je remercie vivement aussi le Secrétaire général pour son rapport (S/2018/1059), ainsi que la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^me^ La Lime, pour son exposé.

L'Union européenne est préoccupée par la situation générale en Haïti, qui peut être qualifiée de crise économique, financière, sociale, de sécurité et de gouvernance. Depuis le mois de juillet, Haïti vit en effet à nouveau une période d'instabilité politique et sécuritaire. La remise en question du nouveau gouvernement et du Président Moïse intervient sur fond de manifestations et d'émeutes dans les principales villes du pays. C'est ainsi que des émeutes avec de nombreux épisodes de violence ayant provoqué des morts et des pillages ont eu lieu en juillet, pour protester contre l'annonce de l'augmentation des prix des carburants et la gestion du fonds PetroCaribe. D'autres manifestations ont été organisées en octobre, avec une meilleure planification cette fois-ci du déploiement de la Police nationale d'Haïti, qui a réussi à contenir les tensions et les dégâts matériels, avec toutefois quelques épisodes de violence et de répression. Enfin, une nouvelle manifestation a eu lieu le 18 novembre, suivie d'éruptions sporadiques de violence orchestrées par des gangs armés, bien que cet appel à manifester ait été moins suivi que les précédents. Le pays connaît aussi une inflation galopante liée à la dépréciation de la monnaie nationale par rapport au dollar des États-Unis.

Dans ce contexte, et compte tenu de l'instabilité politique qui a frappé le pays à la fin du mandat de l'ancien président et tout au long du dernier cycle électoral, l'Union européenne considère que la tenue des élections législatives pour la Chambre des députés et le Sénat dans les délais prévus par la Constitution est primordiale. Le respect de la légitimité des institutions démocratiquement élues et du cycle régulier des élections apparaît, en parallèle et en complémentarité avec le dialogue national, comme les conditions incontournables du fonctionnement de la démocratie en Haïti.

Comme indiqué dans la stratégie de retrait assortie d'objectifs établie par la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), une réforme consensuelle et profonde du système électoral serait un élément clef pour éviter de nouvelles crises et regagner la confiance de la population. Or, il semble que l'adoption des deux projets de loi électorale préparés par l'exécutif s'annonce compliquée. Il est donc indispensable que les autorités et les parlementaires haïtiens mobilisent tous leurs efforts en vue de l'organisation de ces élections législatives en octobre 2019. Nous espérons donc que cette échéance sera maintenue et préparée dans les meilleures conditions.

L'Union européenne demeure et demeurera un partenaire fidèle de la République d'Haïti, et elle reste déterminée à soutenir le pays dans cette phase sensible, en concertation avec les autres partenaires, y compris dans le nécessaire processus de réforme. Nous attendons par contre des autorités haïtiennes qu'elles promeuvent le dialogue politique nécessaire pour permettre de déboucher sur un accord et un apaisement des tensions. Nous soutenons les efforts déployés en ce sens par le Premier Ministre.

L'Union européenne appuie aussi le travail fait par la MINUJUSTH en appui au développement de la Police nationale, de la justice, de l'état de droit et de la défense et de la promotion des droits de l'homme. Toutefois, nous partageons les préoccupations exprimées dans le dernier rapport du Secrétaire général, selon lesquelles la situation en matière de sécurité reste fragile et les progrès réalisés sur de nombreux critères de référence insuffisants. L'incapacité persistante de la Police nationale d'Haïti et des autorités nationales à contrôler la violence liée aux gangs, avec des accusations de collusion et d'autres

dysfonctionnements, est particulièrement préoccupante. L'Union européenne s'inquiète donc de la capacité de la Police nationale d'Haïti à mener des opérations efficaces après le retrait de la MINUJUSTH. Il est donc essentiel de compléter le travail de renforcement et de professionnalisation de la Police nationale d'Haïti et de continuer à insister sur la réforme et le renforcement de la justice et du système pénitentiaire, ainsi que sur la consolidation des droits de l'homme. Le départ de la MINUJUSTH est prévu le mois où des élections sont censées avoir lieu. Celles-ci correspondent toujours dans l'histoire haïtienne à une période d'instabilité. C'est pourquoi il est d'autant plus important que les élections aient lieu aux dates annoncées.

En conclusion, qu'il me soit permis de réitérer l'appréciation de l'Union européenne concernant la contribution apportée par la MINUJUSTH en termes de sécurité, de prévention des conflits, et de consolidation de la démocratie et de l'état de droit en Haïti. Nous estimons que les causes structurelles de l'instabilité en Haïti n'ont pas été surmontées et que la situation politique et sécuritaire reste malheureusement très fragile. Une attention spéciale au respect des droits de l'homme dans l'action des forces de sécurité, ainsi qu'à un accès à une justice impartiale pour tous, sera particulièrement nécessaire. Il est essentiel que la police et le système judiciaire haïtiens soient efficacement préparés à assumer à l'avenir toutes les tâches actuellement réalisées par la Mission des Nations Unies. L'organisation de la transition de la MINUJUSTH nous semble, à ce titre, fondamentale. L'Union européenne soutiendra, avec l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale, les autorités haïtiennes pour qu'elles puissent consolider leur engagement et leurs efforts visant à assurer un meilleur futur, dans la paix, la démocratie, la stabilité et le bien-être, à l'ensemble du peuple haïtien, qui le mérite bien, et depuis longtemps.

Haïti a vu naître le père d'Alexandre Dumas, l'auteur du roman *Le Comte de Monte-Cristo.* À l'instar de celui-ci, il est grand temps maintenant que la population haïtienne puisse accéder au trésor du bonheur, après avoir subi l'injuste prison du malheur.

La séance est levée à 17 heures.